

Plus de couverture.
Moins de restrictions.
Assurance voyage Manuvie

Assurance Protection sans égal^{MD}
de Manuvie et Assurance Protection sans
égal sans soins médicaux



Le choix de votre assurance voyage est aussi important que votre voyage.

Notre Assurance Protection sans égal offre des **garanties et des caractéristiques que vous ne trouverez pas dans la plupart des régimes de la concurrence.** Elle vous permet d'obtenir **plus de couverture sans toutes les restrictions.**

Vous avez désormais le choix entre deux régimes : **l'Assurance Protection sans égal et l'Assurance Protection sans égal sans soins médicaux.** Notre régime d'Assurance Protection sans égal sans soins médicaux pourrait vous convenir si vous bénéficiez déjà d'une assurance soins médicaux d'urgence suffisante par le biais de votre travail ou de votre carte de crédit. Par contre, si vous en avez une, mais qu'elle n'est pas assez complète, envisagez des protections complémentaires. Les deux régimes sont **offerts exclusivement par l'intermédiaire de votre agent de voyage.**

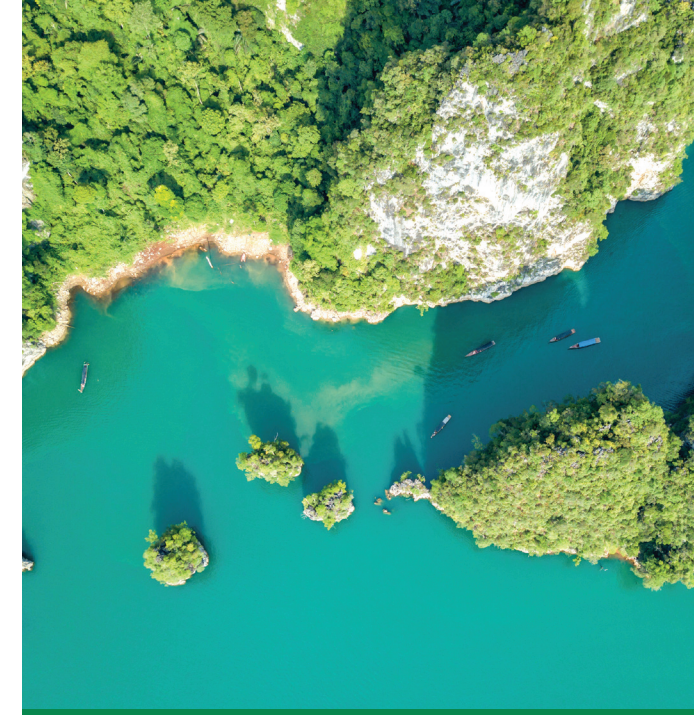
Sommaire de vos régimes

	Assurance Protection sans égal	Assurance Protection sans égal sans soins médicaux
Âge maximal	74 ans et moins	Pas de maximum
Durée maximale du voyage	45 jours	365 jours
Soins médicaux d'urgence*	Jusqu'à 10 000 000 \$	S. O.
Annulation de voyage	Montant de couverture choisi	Montant de couverture choisi
Interruption de voyage	Aucun plafond	Aucun plafond
Bagages perdus ou endommagés	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 500 \$
Bagages retardés	Jusqu'à 750 \$	Jusqu'à 750 \$
Accident de vol	Jusqu'à 250 000 \$	Jusqu'à 250 000 \$
Accident de voyage	Maximum de 50 000 \$	Maximum de 50 000 \$

*L'assurance doit être souscrite dans les 72 heures suivant le paiement initial du voyage.

IMPORTANT : *Doit être couvert par un régime provincial d'assurance maladie.

Ces garanties couvrent LES ACCIDENTS, LES BLESSURES, LES MALADIES INATENDUES ET LES AUTRES ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS qui surviennent pendant la durée du contrat, sauf si l'événement ou la situation à l'origine de votre demande de règlement est spécifiquement exclu dans la section « CE QUE LA PRÉSENTE POLICE NE COUVRE PAS ». Prestations versées conformément aux modalités du contrat.



Communiquez avec votre agent de voyage pour obtenir de plus amples renseignements ou effectuer un achat.



*Mieux vous attend*TM

Des conditions, restrictions et exclusions s'appliquent. Consultez le contrat pour en savoir plus.

Établi par

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). Il se peut qu'une partie de l'assurance voyage soit établie par La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de Manuvie.

Manuvie, le M stylisé, Manuvie & M stylisé, Assurance Protection sans égal de Manuvie et Mieux vous attend sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2025. Tous droits réservés. Manuvie, C. P. 670, Succ. Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

Site Web : www.manuvie.ca Téléphone : 1 800 268-3763

Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/accessibilite pour obtenir de plus amples renseignements.



L'Assurance Protection sans égal et l'Assurance Protection sans égal sans soins médicaux comprennent :

Garantie Annulation et Interruption de voyage

La garantie annulation et interruption de voyage offre une protection contre tout événement imprévu ou inattendu hors de votre contrôle qui vous empêche de voyager comme prévu.

L'annulation de voyage couvre **l'entièreté du coût de votre voyage assuré.**

L'interruption de voyage couvre **les réservations de voyage prépayées et inutilisées** et le transport de même classe pour retourner à votre lieu de résidence.

Les repas, l'hébergement et d'autres services jusqu'à concurrence de 350 \$ par jour pour un maximum de dix jours

Exemples **de raisons inattendues et imprévues pouvant donner lieu à un remboursement** complet au titre de la garantie annulation et interruption de voyage :

Report de la date de l'intervention chirurgicale

Mariage à l'étranger annulé

Maladie d'un membre de la famille ou d'un ami

Perte de votre emploi

Votre animal de compagnie bien-aimé tombe malade

Vous n'avez plus personne pour garder les enfants

Garantie Annulation peu importe le motif

Si vous souhaitez annuler votre voyage pour une raison qui n'est ni imprévue ni inattendue, l'assurance Annulation peu importe le motif peut vous rembourser jusqu'à 80 % de votre voyage.

Dans le cadre de la garantie Annulation peu importe le motif, les prestations sont payables comme suit :

Si vous annulez 7 jours avant le départ, vous recevrez jusqu'à 80 % des frais de voyage non remboursables.

Si vous annulez de six jours à 24 heures avant le départ, vous recevrez jusqu'à 80 % des frais de voyage non remboursables jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

Garantie Perturbation de voyage

Cette garantie prévoit des prestations si vous ne pouvez pas voyager comme indiqué sur votre itinéraire, notamment :

Transport de la même classe jusqu'à la prochaine destination ou pour revenir à votre lieu de résidence

Les repas, l'hébergement et d'autres services jusqu'à concurrence de 350 \$ par jour pour un maximum de deux jours

Les nuitées supplémentaires jusqu'à concurrence de 200 \$

Les réservations de voyage **prépayées** inutilisées jusqu'à concurrence de 300 \$ par jour pour un maximum de trois jours

Les repas, l'hébergement et les frais de voyage prépayés mentionnés ci-dessus jusqu'à concurrence de **1 500 \$ pour l'ensemble du voyage**

Garantie Bagages perdus, endommagés ou retardés

Bagages perdus, volés ou endommagés pour 750 \$ par article jusqu'à concurrence de 1 500 \$

Passeport ou visa de voyage perdu ou volé, jusqu'à concurrence de 500 \$

Bagages retardés par le transporteur public, jusqu'à concurrence de 750 \$

Équipement sportif retardé par le transporteur public, jusqu'à concurrence de 500 \$

Garanties Accident de vol et Accident de voyage

Accident de vol jusqu'à concurrence de 250 000 \$

Accident de voyage jusqu'à concurrence de 50 000 \$

Assistaéro Manuvie

Paiements en temps réel jusqu'à concurrence de 140 \$ **pour les vols retardés ou annulés** lorsque vous enregistrez votre numéro de cellulaire et vos renseignements de vol à [assistaeromanuvie.com](https://www.assistaeromanuvie.com)

L'assurance Protection sans égal comprend ce qui suit :

Garantie Soins médicaux d'urgence jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars

Dépenses liées aux **soins médicaux d'urgence**

Dépenses supplémentaires pour **les repas, l'hébergement et les autres** frais connexes jusqu'à concurrence de 500 \$ par jour pendant dix jours

Frais de transport d'une **personne devant se rendre à votre chevet** y compris un voyage aller et retour en classe économique et un montant allant jusqu'à 1 000 \$ pour l'hébergement et les repas

Transport médical d'urgence et rapatriement

Les dépenses liées à votre décès comprennent le rapatriement de votre dépouille et l'incinération ou l'enterrement sur le lieu de votre décès jusqu'à un maximum de 10 000 \$



Standby^{MD}, un réseau international d'experts médicaux qui fournissent des services dans le monde entier en tout temps, notamment des téléconsultations, l'accès à des médecins itinérants, des cliniques et des salles d'urgence près du patient et, si nécessaire, la livraison de médicaments sur ordonnance, d'articles de lunetterie et de fournitures médicales perdus ou oubliés.

Services de conciergerie mondiale en tout temps, y compris l'orientation vers des médecins, des hôpitaux ou d'autres professionnels de la santé, le suivi des urgences médicales et le transport de retour au domicile si nécessaire.

